ENGAGEMENT MUTUEL

Par sa participation et sa contribution, le membre est au centre des activités de la CJR. En joignant la CJR, il contribue par sa présence au développement d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, ouvert et inclusif ainsi qu'au mieux-être des aînés de la communauté.

En devenant membre, la CJR vous offre :

1. *des activités variées et intéressantes, visant à conserver ou améliorer votre qualité de vie sur les plans physique, psychologique, social et culturel ;*
2. *l'opportunité d'appartenir à un groupe qui privilégie l'échange, les liens d'amitié et l'entraide ;*
3. *une participation à des activités organisées pour faciliter la participation et l'inclusion des personnes ayant développé des incapacités.*

En devenant membre de la CJR, vous vous engagez à :

1. *respecter les règlements, politiques, directives et les procédures de la CJR ;*
2. *respecter les personnes qui participent aux activités avec vous ;*
3. *accueillir et accepter d'être à l'écoute des autres membres, particulièrement les nouveaux/nouvelles ainsi que ceux et celles ayant des limitations ou en âge avancé ;*
4. *vous tenir informé sur les orientations et valeurs de l'organisation et en faire la promotion auprès des autres ;*
5. *collaborer avec le ou la responsable de l'activité à laquelle vous participez pour favoriser le bon fonctionnement de l'organisation.*

Merci et Bienvenue à la CJR!